

Maisons-Alfort face au Covid-19



L'avenue du Général Leclerc vide suite à la mise en place du confinement.

Face à la pandémie de Covid-19 que traverse notre pays, le quotidien des Maisonnais a dû évoluer pour s'adapter aux règles sanitaires et ainsi combattre le virus. Un quotidien qui n'est pas toujours évident à vivre, c'est pourquoi les services de la Ville sont présents dans tous les domaines d'activité, à leur côté, pour les informer, les accompagner et les soutenir au mieux dans leur vie de tous les jours. Alors qu'un déconfinement progressif a débuté le 11 mai, la Ville met tout en œuvre pour qu'il se passe au mieux à Maisons-Alfort en plaçant la sécurité sanitaire des habitants au cœur de ses actions et dans le respect des consignes du gouvernement. Tour d'horizon d'une ville mobilisée et solidaire.

Se protéger du Covid-19 : les règles à suivre

Que faire en cas de symptômes ?

Si vous présentez des symptômes (toux, fièvre, fatigue, sensation de fièvre, signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement, courbatures...) qui vous font penser au Covid-19 : restez à votre domicile, évitez les contacts, ne vous rendez pas aux urgences, appelez un médecin, ne vous rendez pas à son cabinet afin d'éviter toute contamination. De nombreux médecins pratiquent la téléconsultation. Votre médecin vous guidera ensuite sur la marche à suivre : test, cas-contacts, etc.

Si, et seulement si, les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le SAMU (15), et ce, afin d'éviter une

saturation du service.

Un numéro vert gratuit répond en permanence à vos questions, 24 h/24 et

7 J/7 : 0 800 130 000. Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Où jeter ces masques, gants, mouchoirs usagés ?

Le gouvernement incite les Français à prendre des mesures de précaution particulières pour jeter à la poubelle mouchoirs, gants et masques usagés. « Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux particuliers que les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel », est-il ainsi précisé dans un communiqué du ministère de la Transition écologique. Et de préciser : « Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères. » En aucun cas ces objets usagés ne doivent donc être jetés dans la poubelle jaune, dédiée aux déchets recyclables.

Durant la crise, les services municipaux mobilisés pour assurer leurs missions quotidiennes

Durant le confinement, les services municipaux qui fonctionnent au quotidien se sont adaptés face à cette crise sanitaire. Les agents municipaux ont continué et continuent de travailler dans le respect des mesures de sécurité et des gestes barrière grâce à la mise en place du télétravail pour ceux dont les tâches le permettent, et/ou en effectuant une rotation de personnel dans chaque service ou des périodes d'astreintes. Un nouveau mode de fonctionnement pour les agents municipaux, tous secteurs d'activité confondus, avec un seul objectif poursuivi : rester mobilisés pour assurer les tâches essentielles au bon fonctionnement de notre ville.

Cadre de vie et Voirie

Propreté des rues, collecte des encombrants et des dépôts sauvages, entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, instruction des permis de construire, surveillance du bon fonctionnement de l'éclairage public, de l'assainissement, de l'hygiène publique, les services techniques municipaux ont continué et continuent de veiller au cadre de vie de Maisons-Alfort durant la crise.

Les diverses collectes des déchets des ménages sont assurées normalement par les services de la ville et du Territoire Paris Est Marne&Bois.

L'ensemble du stationnement dans les rues maisonnières a également été rendu gratuit.

Action sociale

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a continué et continue d'assurer le portage de repas à domicile ainsi que le service d'aides à domicile

chez les personnes âgées et fragiles. Tous les bénéficiaires du portage de repas sont livrés quotidiennement. Le Service Municipal d'Aide à Domicile (SMAD) a priorisé les prestations, désormais centrées sur les courses, la préparation des repas et l'aide à la toilette. Au total, ce sont près de 200 Maisonnais qui continuent de bénéficier de ce service. De plus, les agents du CCAS contactent régulièrement les personnes isolées et vulnérables inscrites dans le

Encombrants : priorité donnée aux urgences

Durant le confinement, le service de collecte des encombrants et des D3E a été assuré par les agents des services techniques de la Ville. Si nous comprenons que le confinement a été une période propice pour faire du tri ou du rangement, nous vous demandons de laisser la priorité aux urgences lors du déconfinement afin de ne pas multiplier les interventions. Nous remercions donc les Maisonnais qui auraient des encombrants de respecter la procédure en vigueur et de prendre rendez-vous en appelant le 01 45 18 37 27 ou via la plateforme des démarches en ligne accessible depuis le site internet de la ville, www.maisons-alfort.fr rubrique « Mes démarches ». Aucun déchet ne devra être sorti sans rendez-vous, sous peine de verbalisation. Une fois, le rendez-vous fixé, ceux-ci devront être sortis une heure avant l'heure d'enlèvement prévue.

La police municipale en plein contrôle d'attestation de déplacement dérogatoire.



Les agents du service des espaces verts poursuivent l'entretien des massifs.



Les cantonniers nettoient quotidiennement les rues de Maisons-Alfort.



registre canicule/grand froid, soit près de 300 Maisonnais.

Police municipale

Les patrouilles de la police municipale et nationale dans tous les quartiers de la ville ont été renforcées pour informer les Maisonnais, faire respecter les

règles de confinement et contrôler les déplacements au regard des directives instaurées par les autorités.

Il faut savoir que suite au décret paru au Journal officiel le 24 mars 2020, la police municipale a été autorisée à verbaliser toute personne contrevenant à ces règles. Toute violation à ces

règles a fait l'objet d'une contravention de 135 euros, pouvant être majorée à 200 euros en cas de récidive.

Enfance – Éducation

Pour permettre aux nouveaux arrivants dans la commune et aux parents d'inscrire les enfants nés en 2017 à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2020, la Ville a décidé exceptionnellement d'organiser les inscriptions à distance, par voie électronique. Pour ce faire, les parents doivent contacter la Direction Enfance-Éducation par téléphone au 01 43 96 77 03 (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi) afin de pouvoir réaliser l'inscription de leur enfant. Un dispositif simplifié qui permet ainsi aux parents de s'acquitter de cette démarche essentielle. La Direction Enfance-Éducation est également mobilisée pour répondre à toutes les interrogations des parents sur les démarches et justificatifs indispensables.



Concernant les encombrants, aucun déchet ne devra être sorti sans rendez-vous, sous peine de verbalisation.

À l'école élémentaire Saint-Exupéry, les animateurs de la ville ont gardé les enfants du personnel soignant durant les vacances de printemps.



Des actions spécifiques pour aider et soutenir les habitants

Pour faire face à cette crise sanitaire sans précédent et pour accompagner au mieux les Maisonnais pendant la période de confinement, la Ville a mis en place de nombreuses actions au service de toutes les générations, pour offrir aux familles, aux seniors ainsi qu'aux plus fragiles et démunis d'entre nous, des solutions adaptées à ce nouveau quotidien qui s'impose à tous.

Accueil des enfants des personnes dont le travail est reconnu indispensable à la gestion de la crise sanitaire

Dès l'annonce par le président de la République, de la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités et par conséquent de la nécessaire « mise en place d'un service de garde pour les enfants des personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire », la Ville s'est organisée pour accueillir les enfants des personnes concernées au sein d'une structure Petite Enfance

pour les enfants non scolarisés. Ces derniers ont ainsi été accueillis et encadrés par le personnel municipal à la crèche familiale de la Maison de l'Enfant.

Pour les enfants en âge scolaire, le rectorat a fait appel aux enseignants volontaires pour assurer un accueil par groupe de 10 enfants dans différentes écoles de la commune. Pour ces élèves, la Ville est venue en relais en assurant l'accueil de la pause méridienne et post-scolaire, tous les jours y compris le mercredi après-midi.

La Ville a par ailleurs assuré l'accueil des enfants dans les centres de loisirs du 6 au 17 avril, période correspondant aux vacances de printemps.

À noter également que le collège Edouard Herriot a été désigné pôle d'accueil pour les enfants de 11 à 15 ans – en priorité les plus jeunes, âgés de 11 à 13 ans du lundi au vendredi de 8 h à 17 h. Les parents des communes de Maisons-Alfort, Saint Maurice, Joinville-le-Pont, Alfortville, Créteil et

Saint-Maur pouvant y déposer ou venir chercher leur enfant tout au long de la journée.

Marchés et commerces de proximité : un appel solidaire lancé par la Ville

Suite au décret pris par le Premier ministre le 24 mars dernier, la tenue des deux marchés du Centre-ville et de Charantonneau était interdite. Afin de faciliter l'approvisionnement des Maisonnais, la Ville de Maisons-Alfort a lancé un appel à tous les commerçants (marchés et commerces de proximité) qui organisent des livraisons à domicile à lui transmettre leurs coordonnées afin de les relayer sur son site internet et le Facebook de la Ville. Ce sont ainsi plus de 50 commerçants des marchés ou commerces, restaurants de proximité qui ont assuré des livraisons, des retraits en « drive », permettant une continuité du commerce de proximité et assurant aux Maisonnais des produits frais et de qualité durant le confinement.

Les commerçants maisonnaires se sont mobilisés pour fournir les habitants en produits frais, que ce soit en livraison ou en drive.



Des chèques alimentaires pour les familles aux revenus modestes

Suite à la fermeture des établissements scolaires, les enfants demi-pensionnaires n'ont plus eu accès au restaurant scolaire chaque midi. Une situation qui impacte, du fait de son prolongement, le budget alimentaire des familles, et plus particulièrement celles aux revenus modestes. Pour pallier cette situation induite par la crise sanitaire et ainsi venir en soutien de ces familles maisonnaires, la Ville a décidé de mettre en place **une aide forfaitaire, sous forme de chèque alimentaire**. Elle s'adresse aux parents des enfants scolarisés dans les écoles de la Ville qui bénéficient habituellement de la gratuité ou de la semi-gratuité des repas. Le montant de cette aide dépend de la situation de l'enfant :

- 120 euros pour ceux qui bénéficient de la gratuité des repas
- 60 euros pour ceux qui s'acquittent du demi-tarif

Au total, ce sont plus de 200 enfants qui sont concernés par ce coup de pouce exceptionnel octroyé par la Ville, via le Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le lancement d'une permanence psychologique d'écoute téléphonique pour les parents

Le confinement, et la crise sanitaire plus globalement, ont pu avoir pour conséquence de mettre à mal l'équilibre des relations au sein de la cellule familiale notamment entre parents et enfants. Pour pallier la fermeture du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), la Ville a souhaité mettre en place une permanence d'écoute téléphonique et anonyme tenue par des professionnelles de la petite enfance afin d'aider les parents d'enfants de moins de 3 ans qui auraient besoin d'un soutien particulier.

Une accueillante du LAEP vous écoute au 07 80 97 17 71 tous les mardis de 9 h à 12 h, et une psychologue Petite Enfance assure une permanence téléphonique les lundis après-midi de 15 h 30 à 18 h 30 au 07 56 99 81 76. Vous pouvez également les joindre par e-mail à l'adresse suivante : laep@

maisons-alfort.fr. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents restant fermé pour le moment, cette permanence reste active.

Service de livraison de courses et de médicaments à domicile par le biais du CCAS

Ce dispositif exceptionnel s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus,

Des initiatives solidaires complémentaires

Complémentaires à notre ville, les services départementaux et régionaux se mobilisent face au Covid-19. Que ce soit en matière de petite enfance ou d'action sociale pour le département, ou d'aide et soutien aux entreprises et aux salariés pour la région, la continuité des services est assurée grâce à des permanences physiques (sur rendez-vous) ou téléphoniques afin d'accompagner les administrés durant cette période inédite.

En parallèle, d'autres initiatives solidaires ont vu le jour, que ce soit la Croix-Rouge française, qui a mis sur pied un dispositif de conciergerie solidaire, « Croix-Rouge chez vous » (7 J/7, de 8 h à 20 h, numéro national 09 70 28 30 00) pour aider les personnes vulnérables en situation d'isolement social (écoute, courses...), ou encore l'Établissement Français du Sang (EFS), qui poursuit l'organisation de collectes de sang dans le respect des consignes sanitaires. **Ainsi, lors de la collecte organisée à Maisons-Alfort le 19 avril dernier en partenariat avec le Rotary Club, ce sont 106 Maisonnais qui ont fait acte de solidarité. La prochaine se tiendra le 24 mai prochain, modalités à retrouver sur le site internet de la Ville : maisons-alfort.fr.**

Les agents de la Ville livrent les courses à des seniors maisonais.



aux personnes handicapées en possession d'une carte d'invalidité et aux personnes souffrant d'une pathologie particulière. À ce jour, plus de 100 personnes en ont déjà bénéficié.

Dotation de masques aux EHPAD et maisons de retraite

Afin de protéger les seniors maisonais et toutes les personnes qui s'occupent d'eux dans les résidences médicalisées pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les maisons de retraite, la Ville leur a livré dès le début de l'épidémie de Covid-19, l'ensemble des masques de protection dont elle disposait ainsi que des blouses, des surchaussures et des charlottes. Le service de la restauration municipale a également prêté aux établissements qui en avaient besoin des chariots, plateaux, brocs, assiettes et couverts.

L'OMC et le BIJ maintiennent le lien social

Malgré la fermeture des équipements socioculturels de quartier gérés par l'Office Municipal de la Culture (OMC), les

équipes sont restées mobilisées pour répondre à vos questions par téléphone ou par e-mail. Ateliers de conversation téléphonique pour les personnes inscrites apprenant le français, aide à la rédaction de courriers dans le cadre du service d'écrivains publics, ou de lettres de motivation dans le cadre de Parcoursup ou de recherche d'emploi, soutien pour les démarches à effectuer, maintien des consultations (par téléphone) avec la psychologue d'INFO-Parents... ce sont autant d'initiatives qui contribuent à maintenir le lien entre les habitants et venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Pour compléter toutes ces actions, l'OMC a également mis en place un blog (<https://omclettreinfo.blogspot.com/>) pour agrémenter le quotidien des Maisonais d'activités ludiques et autres projets collectifs.

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) n'est quant à lui pas en reste. Avec son soutien, des étudiants maisonais se sont mobilisés et proposent des cours de soutien en visioconférence, bénévolement, dans diverses disciplines (matières scientifiques, SES, philosophie, etc.) aux collégiens et aux lycéens.

Pour en bénéficier, il suffit de contacter le BIJ par e-mail (omc.bijrevisions@gmail.com) et de préciser les matières souhaitées et le niveau d'études.

Une information actualisée et accessible au plus grand nombre

Parce que la période de confinement a constitué une situation inédite, elle a suscité beaucoup d'interrogations voire de préoccupations de la part des Maisonais. Consciente de cette situation, la Ville de Maisons-Alfort s'est mobilisée et continue de se mobiliser depuis le début crise sanitaire pour tenir informés chaque jour les habitants via son site internet, son Facebook ou ses panneaux électroniques. Consignes de sécurité, évolution des dispositions relatives au confinement et à présent du déconfinement, nouvelles initiatives municipales, rappel des règles du bien vivre-ensemble... autant d'informations indispensables qui sont mises en ligne sur tous les supports disponibles pour que les Maisonais puissent traverser dans les meilleures conditions possibles cette période difficile.

Arrivée à l'hôpital Henri Mondor : les denrées
données par la Ville sont déchargées.



Une mobilisation solidaire pour les professionnels de santé

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, partout en France, les personnels de santé des hôpitaux, mais également les médecins de ville, les pharmaciens, les infirmiers, etc., sont mobilisés pour soigner les malades atteints par le virus. Ils accomplissent un travail exemplaire dans des conditions particulièrement difficiles du fait du nombre croissant de malades.

Distribution de masques aux structures, personnels de santé et professionnels exposés

En partenariat avec la région Ile-de-France qui a fait parvenir un stock de 11 000 masques chirurgicaux, et le département du Val-de-Marne qui a également livré une dotation de 2 100 masques, la Ville a distribué l'ensemble de ces masques en priorité aux

personnels et aux structures exposés au Covid-19 sur Maisons-Alfort : médecins, infirmiers libéraux, pharmaciens, maisons de retraite et EPHAD mais également aux aides à domicile municipales, aux forces de police nationale et municipale, aux pompiers.

Livraison de denrées alimentaires à l'Hôpital Henri Mondor

À l'image de l'hommage qui leur est rendu chaque soir à 20 h par les applaudissements des habitants aux fenêtres et à la chaîne de solidarité qui s'est mise en place pour leur apporter réconfort et soutien par la livraison de repas par exemple, le maire, Olivier Capitanio, a souhaité au nom de la Ville de Maisons-Alfort, apporter son soutien à tous les personnels de l'Hôpital Henri Mondor à Créteil, qui sont eux aussi en première ligne

pour soigner les malades dans notre département.

Ainsi, le 9 avril dernier, la Ville a donc fait livrer à l'Hôpital Henri Mondor, par l'intermédiaire de son service de Restauration Municipale, **3 360 yaourts natures bio, 3 500 portions de mimolette et 2 340 sachets de biscuits.**

Ces denrées, qui étaient destinées aux enfants dans les cantines scolaires, avaient été commandées juste avant la fermeture des écoles et la mise en place du confinement mais n'avaient pas pu être consommées.

La Ville a tenu à en faire profiter les médecins, soignants et agents de l'Hôpital Henri Mondor à l'instar des nombreuses initiatives de soutien et de solidarité qui se sont manifestées partout en France.

De nombreux bénévoles sont venus prêter main forte pour la distribution des masques à chaque Maisonnais.

Des bénévoles viennent chercher les masques complémentaires à distribuer aux Maisonnais.



Des masques « adulte » et « enfant » ont été distribué à chaque Maisonnais.



Un masque alternatif pour chaque Maisonnais

Afin que le déconfinement se déroule dans les meilleures conditions possibles et pour tenir compte de l'avis de l'Académie de médecine recommandant le port généralisé par la population d'un masque antiprojections dans l'espace public, le maire de Maisons-Alfort a tenu à anticiper en passant une commande massive de 56 000 masques alternatifs en tissu lavable, pour être en capacité de couvrir les besoins de l'ensemble des Maisonnais. Ainsi, entre le 30 avril et le 4 mai derniers, chaque Maisonnais a reçu dans sa boîte aux lettres un masque en tissu avec un courrier expliquant les moda-

lités à suivre pour obtenir les masques complémentaires nécessaires pour que chaque membre de la famille puisse en avoir un. Pour ce faire, une adresse mail et un numéro de téléphone dédiés ont été mis à disposition des Maisonnais pour leur permettre de préciser, justificatifs de la composition familiale à l'appui, le nombre de masques adultes et enfants dont ils avaient besoin. Et depuis le 4 mai, ces masques complémentaires sont donc distribués dans chaque foyer au fur et à mesure des nouvelles demandes et du temps nécessaire au traitement de celles-ci.

Ce dispositif d'envergure a nécessité la mise en place d'une organisation logistique conséquente qui a mobilisé de nombreux employés municipaux et plusieurs centaines de Maisonnais bénévoles depuis la fin du mois d'avril. De la mise sous pli des quelque 30 000 premiers masques déposés dans les boîtes aux lettres à la distribution des masques complémentaires, la mobilisation solidaire est totale et se poursuit au service de tous les Maisonnais !

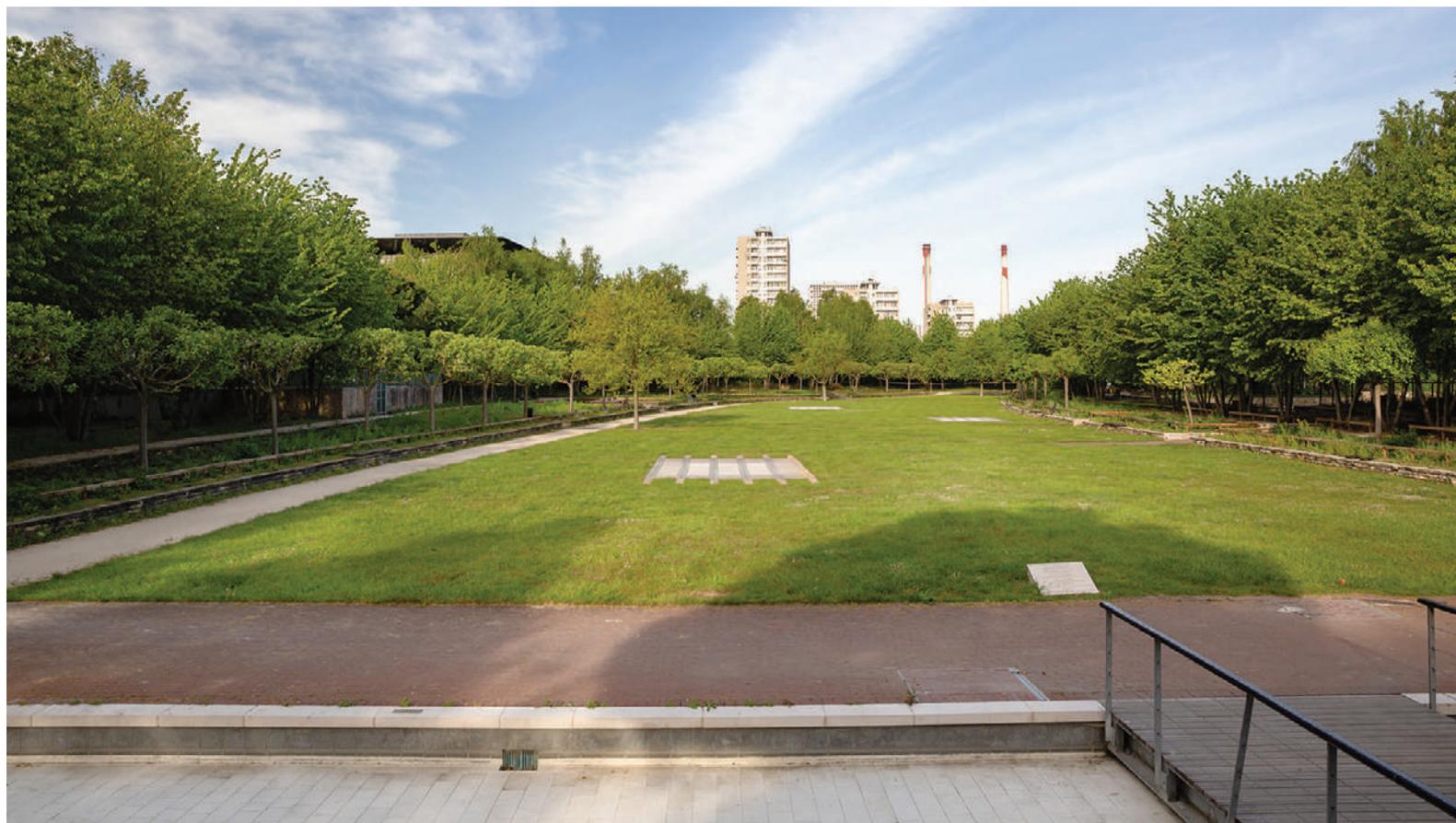
Comment entretenir son masque ?

En coton, le masque tissu se lave à 60° en machine durant 30 minutes minimum. Pour le sécher utilisez un sèche-linge ou un sèche-cheveux. Il est préférable de ne pas le laisser sécher à l'air libre plus de deux heures. En ce qui concerne son utilisation, il peut être lavé plusieurs fois (en moyenne une trentaine de lavages) jusqu'à ce que vous remarquiez des marques d'usure.

Des initiatives bénévoles « cousues main »

À noter également que l'Office Municipal de la Culture a fédéré les initiatives de bénévoles qui se sont lancés dans la fabrication de masques artisanaux en tissu. Ces « ateliers couture » ont permis la collecte de plus de 500 masques qui ont été notamment distribués aux personnes âgées dans les maisons de retraite de la ville.

Le parc du Vert-de-Maisons, comme tous les parcs, jardins et squares est fermé depuis le 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.



Prévoir le bon déroulement du déconfinement

Conformément à la décision du gouvernement, le déconfinement progressif qui se met en œuvre dans notre pays est soumis au respect de consignes qui restent strictes afin d'éviter une nouvelle vague de l'épidémie. Aussi, toutes les régions et tous les départements ne sont pas soumis à la même liberté d'action. En effet, des zones rouges – celles où le virus circule encore de façon active et où la tension dans les hôpitaux est encore forte – et des zones vertes – celles où la situation de l'épidémie est stabilisée ou maîtrisée – ont été établies pour déterminer les modalités de déconfinement qui s'y appliquent.

Maisons-Alfort figure en zone rouge comme la totalité des villes et départements de la région Ile-de-France. De ce fait, et dans le respect des directives gouvernementales, vous trouverez ci-après les modalités du déconfinement tel qu'il est organisé dans notre commune depuis le 11 mai dernier.

Nous vous tiendrons bien évidem-

ment informés via le site internet ou le Facebook de la Ville des inévitables évolutions qui ne manqueront pas d'intervenir dans les semaines à venir concernant chacun des termes abordés ci-après.

Les services administratifs

L'Hôtel de ville est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, seule la permanence du samedi matin n'est plus assurée jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble des services est ouvert, mais uniquement sur rendez-vous en appelant l'accueil de la mairie au 01 43 96 77 00. Nous vous remercions de faire preuve de civisme et de ne pas vous présenter en mairie sans rendez-vous.

La Ville de Maisons-Alfort vous rappelle qu'elle met à votre disposition des services en ligne pour faciliter vos démarches. Il en va des actes d'état civil, des démarches d'urbanisme en passant par les demandes liées à l'enfance et à l'éducation. Pour ce faire,

rendez-vous sur le site internet de la ville maisons-alfort.fr, rubrique « Mes démarches ».

À noter que l'ensemble des actes d'état civil (demande d'actes, délivrance de passeport, de carte d'identité etc.) est réalisable. Toutefois, les délais peuvent être allongés, notamment en ce qui concerne la fabrication des pièces d'identité. Les mariages sont reportés jusqu'à nouvel ordre, sauf urgence manifeste appréciée par l'officier d'état civil. Le Bureau du Logement reçoit sur rendez-vous du lundi au vendredi, ceux-ci étant attribués à l'approbation des agents.

La petite enfance, les crèches

Depuis le 11 mai, la Ville accueille une cinquantaine d'enfants, répartis au sein de trois structures collectives – La Ruche, Charles Perrault et la Maison de l'Enfant – et dans le strict respect des consignes sanitaires en vigueur. Le nombre d'enfants pris en charge et de structures d'accueil peut être amené à

évoluer selon la situation sanitaire.

Demeurent fermés les équipements suivants jusqu'à nouvel ordre :

- La ludothèque de la Maison de l'Enfant
- Les haltes-garderies
- Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants : la permanence psychologique d'écoute téléphonique pour les parents mise en place durant le confinement est ainsi maintenue (voir P. 9).

À noter que le Relais Assistantes Maternelles (RAM) a rouvert ses portes, uniquement sur rendez-vous au 01 43 78 85 68 et/ou 06 38 62 85 47, ou par e-mail : ram@maisons-alfort.fr. Un accueil individuel informatif est proposé aux parents, l'accueil collectif des assistantes maternelles et des enfants dont elles s'occupent demeure suspendu pour le moment.

Les écoles maternelles et élémentaires

Suite au souhait du gouvernement et du président de la République de rouvrir les écoles maternelles et élémentaires sur l'ensemble du territoire national à compter du 11 mai, la Ville de Maisons-Alfort a étudié le protocole sanitaire édité à cet effet par le ministère de l'Éducation nationale, qui fixe les conditions sanitaires d'accueil des enfants et d'entretien des locaux.

Compte tenu des moyens matériels et humains disponibles et des exigences du protocole sanitaire, la Ville a mis à disposition de l'Éducation nationale 41 salles de classe, dans la limite de 9 écoles maternelles et 12 écoles élémentaires, mobilisant ainsi plus de 200 agents municipaux des écoles, agents d'entretien et animateurs.

Il revient cependant à l'Éducation

nationale de recenser et de prioriser les élèves en tenant compte de cette limite sanitaire et d'indiquer aux parents les lieux d'accueil scolaires en fonction des enseignants volontaires dénombrés.

Ces moyens importants déployés par la Ville, outre un entretien strict des locaux, permettent d'assurer :

- le service d'un repas froid (chaque parent doit fournir des couverts, une gourde pleine d'eau et une serviette dans un étui personnel),
- l'accueil post-scolaire des enfants accueillis par l'Éducation nationale jusqu'à 18 h 30.
- l'accueil de loisirs les mercredis après-midi demeure suspendu sauf pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Pour garantir l'application du protocole sanitaire, il convient que tous les parents concernés respectent, outre les gestes barrières et la distanciation sociale, les consignes suivantes :

- Surveiller l'apparition de symptômes et prendre la température de l'enfant le matin avant de partir à l'école ;
- Accompagner son enfant, à l'heure indiquée par la direction de l'école (un seul parent muni d'un masque) ;
- Ne pas stationner devant l'école sitôt l'enfant déposé ou récupéré ;
- Ne pas entrer dans l'enceinte de l'école ;
- Veiller à mettre à jour et communiquer les coordonnées téléphoniques si changement.

La situation étant susceptible d'évoluer, l'ensemble des informations vous sera communiqué via le site internet de la Ville ainsi que son Facebook.

Afin de respecter le protocole sanitaire de l'État, la Ville a mis à disposition de l'Éducation nationale 41 salles de classe, dans la limite de 9 écoles ma-



Les collèges et lycées

Le Conseil départemental, en charge de la gestion des collèges, a décidé qu'en application des orientations gouvernementales, les collèges ne rouvriront pas en Val-de-Marne le 18 mai.

La réouverture des lycées, ne sera étudiée qu'à la fin mai par le gouvernement.

Transports et déplacements

Il n'y a désormais plus besoin d'attestation pour se déplacer. Toutefois, les déplacements supérieurs à 100 km ne seront possibles que pour motif impérieux, personnel ou professionnel. Vous devez ainsi être munis d'une attestation.

Le port du masque est désormais obligatoire dans les transports en commun, les trains, les taxis, VTC, véhicules de covoiturage (en absence de protection physique séparant le conducteur du passager) ainsi que les avions.

À ce propos, la Ville de Maisons-Alfort a été informée par la SNCF que le RER D ne pouvait accueillir que 12 % des voyageurs en moyenne, voire 20 % au maximum, afin de respecter les consignes de distanciation énoncées par le gouvernement. Cette offre très réduite a engendré une vive inquiétude

Accès interdit aux parcs et jardins publics maintenu

Le Val-de-Marne a été classé département rouge, à savoir une zone qui est dans une ou plusieurs de ces situations : circulation active du virus, capacités hospitalières en réanimation encore saturées. Par décision préfectorale, et afin d'éviter la progression de l'épidémie de Covid-19, l'accès aux parcs et squares dans tout le Val-de-Marne demeure interdit jusqu'à une amélioration de la situation sanitaire. Toute personne qui ne respecterait pas ces consignes se verra sanctionnée.

mis à disposition de l'Éducation
maternelles et 12 écoles élémentaires.



Les Maisonnais face aux règles de
distanciation lors de leurs courses.



quant à la capacité des usagers
maisonnais à pouvoir monter dans un
train, sans doute déjà saturé, et ce,
dans les deux sens de circulation. A cet
effet, le maire, Olivier Capitano, a écrit
au président de la SNCF, M. Farandou,
afin qu'il lui « propose des solutions
alternatives au plan de transport,
comme par exemple, un système de
réservation de places disponibles ou
de wagons pour les voyageurs situés
dans les villes proches de Paris, et ce,
dans un souci d'équité vis-à-vis de
l'ensemble des usagers du RER D ».

Ce qui reste fermé, ce qui est ouvert

Suite au plan de déconfinement présenté
le 28 avril dernier par le Premier ministre,
demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre
les équipements suivants :

- Le conservatoire municipal Henri
Dutilleul : toutefois, des cours à
distance sont maintenus pour les
élèves.
- Le théâtre Claude Debussy et le NECC
- Tous les équipements sportifs
couverts : le centre aquatique Arthur
Hévette, le Palais des Sports, les
gymnases etc.
- La Ferme de Maisons-Alfort
- Le musée de Maisons-Alfort

Par ailleurs, tous les événements
culturels et de loisirs, y compris
associatifs demeurent annulés jusqu'à
la mi-juillet au moins.

Sont également fermés jusqu'à nouvel
ordre les restaurants, les bars, les
centres commerciaux. À ce propos, le
gouvernement a annoncé qu'il statuera
sur leur réouverture fin mai.

La médiathèque et les bibliothèques annexes

Bonne nouvelle pour les lecteurs
maisonnais : la médiathèque ainsi que
les bibliothèques du Centre et René
Coty proposent à compter du 19 mai
un dispositif « Cliquez et emportez ».
Le principe ? Consultez le catalogue
de livres en ligne accessible via
www.infocom94.fr/maisons-alfort
et ensuite réservez vos livres soit
en adressant un e-mail à l'adresse
bibliothèques.ville@maisons-alfort.fr
ou en téléphonant au 01 43 76 30 77.
Un rendez-vous vous sera ensuite
fixé rapidement par les équipes des
bibliothèques pour venir récupérer les
livres commandés en fonction de leur
disponibilité. Chaque livre retourné
est immédiatement désinfecté par les
agents municipaux.

Les commerces

La majorité des commerces de la
Ville ont rouvert depuis le 11 mai en
respectant des mesures de protection
sanitaire : nombre de personnes
limité, distance d'un mètre, gel
hydroalcoolique, port du masque...
Autrement dit, en plus des commerces
alimentaires, pharmacies, bureaux
de tabacs-presse etc., les coiffeurs,
fleuristes et autres magasins du
quotidien accueillent désormais les
Maisonnais.

Réouverture des marchés de la Ville

Dans le cadre du plan de déconfinement
annoncé par le gouvernement, les
marchés de Maisons-Alfort sont de
nouveau ouverts depuis le 11 mai,
dans le strict respect des consignes
sanitaires en vigueur.

Ainsi, les marchés du Centre-ville
et de Charentonneau accueillent les
Maisonnais aux jours et horaires
habituels :

- Marché du Centre (angle Professeur
Cadiot/République) : mardi, vendredi,
dimanche
- Marché de Charentonneau (angle
Gambetta / Clemenceau) : mercredi,
samedi